

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°13 du 16 mars 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte n°22

CIRCULAIRE N° 20061/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC

portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2012.

Du 16 janvier 2012

CIRCULAIRE N° 20061/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2012.

Du 16 janvier 2012

NOR D E F L 1 2 5 0 2 1 7 C

Références :

- 1) Instruction n° 510/DEF/EMAA/GMG/DRAA/CDT du 27 août 2007, modifiée, relative à la formation militaire et professionnelle des réservistes opérationnels de l'armée de l'air (n.i. BO).
- 2) Instruction n° 1515/DEF/DRH-AA/EM/EOAA et DEF/DRH-AA/EM/ESOM du 16 janvier 2009 (BOC N° 10 du 27 février 2009, texte 15 ; BOEM 768.1.1, 777.1.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 20142/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 26 janvier 2011 (BOC N° 13 du 1er avril 2011, texte 28).

Référence de publication : BOC N°13 du 16 mars 2012, texte 22.

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire a pour objet de fixer l'organisation et le calendrier des épreuves relatives :

- aux contrôles de connaissances de la formation militaire de base (FMB) des militaires du rang et des sous-officiers de la réserve opérationnelle ;
- à la sélection promotionnelle des militaires du rang de la réserve opérationnelle.

2. CALENDRIER.

Les contrôles de connaissances sanctionnant la FMB des militaires du rang et des sous-officiers de la réserve opérationnelle ainsi que les tests de la sélection promotionnelle des militaires du rang se dérouleront aux périodes suivantes :

- contrôle de connaissances sanctionnant la FMB des militaires du rang : le samedi 10 mars 2012 de 8 h 30 à 9 h 15 ;
- contrôle de connaissances sanctionnant la FMB des sous-officiers : le samedi 10 mars 2012 de 10 h 00 à 11 h 00 ;
- sélection promotionnelle des militaires du rang : entre le lundi 8 octobre et le vendredi 19 octobre 2012.

Le calendrier des travaux à réaliser est donné en annexe.

3. CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES MILITAIRES DU RANG DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.

Le cursus de formation des militaires du rang de la réserve opérationnelle est décrit dans l'annexe I. de l'instruction de première référence (1).

Cette phase de formation est sanctionnée par un contrôle de connaissances générales et militaires, portant sur vingt questions à choix multiple (QCM) élaborées à partir des modules de la formation élémentaire dispensés aux militaires du rang, effectuée à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) de Saintes.

La documentation de préparation relative à ce contrôle est disponible auprès des centres d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA) et/ou des services administration du personnel/bureaux formation des groupements de soutien des bases de défense (GSBdD/SAP/BF).

Ce contrôle se déroulera le samedi 10 mars 2012 de 8 h 30 à 9 h 15 au sein des formations administratives désignées « centres d'examen » par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/écoles de sous-officiers et militaires du rang/état-major/bureau sélections et concours (DRH-AA/ESOM/EM/BSC) de Rochefort.

Les « centres d'examen » appliqueront les directives de l'instruction de deuxième référence.

4. CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES SOUS-OFFICIERS DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.

Le cursus de formation des sous-officiers de la réserve opérationnelle est décrit dans l'annexe II. de l'instruction de première référence (1).

Cette phase de formation est sanctionnée par un contrôle de connaissances, portant sur trente QCM élaborées à partir des modules de la formation militaire dispensée aux militaires du rang dans le cadre du stage passerelle au sein de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air/division de la formation militaire (EFSOAA/DFM) de Rochefort.

La documentation de préparation relative à ce contrôle est disponible auprès des CIIRAA et/ou des SAP/BF.

Ce contrôle se déroulera le samedi 10 mars 2012 de 10 h 00 à 11 h 00 au sein des formations administratives désignées « centres d'examen » par la DRH-AA/ESOM/EM/BSC.

Les « centres d'examen » appliqueront les directives de l'instruction de deuxième référence.

5. ACCÈS AU CORPS DES SOUS-OFFICIERS DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.

Une sélection en vue d'intégrer le corps des sous-officiers de la réserve opérationnelle est ouverte aux militaires du rang de la réserve opérationnelle sur le modèle de celle des militaires du rang d'active.

Cette sélection porte sur les tests d'aptitude militaire initiale cognitifs (TAMI C).

C'est une épreuve psychotechnique qui contient six tests, faisant essentiellement appel au raisonnement et à la logique : le raisonnement, le spatial, l'arithmétique, le verbal, l'attention et la vitesse de codage. Ces tests cognitifs évaluent des aptitudes cognitives reflétant une performance intellectuelle. Les scores des candidats sont répartis en onze classes (de 0 à 10).

Les conditions requises pour se présenter à cette « sélection passerelle » sont :

- détenir le grade de caporal-chef ;
- concourir pour la spécialisation acquise en qualité de militaire du rang de réserve (2) ;
- avoir réussi à la formation de perfectionnement à l'école de Saintes et obtenu le certificat d'aptitude militaire réserve (CAMR).

Les tests sont réalisés au sein du centre de sélection spécifique air (CSSA) 28.501 de Tours ou des « centres d'examen » hors métropole entre le lundi 8 octobre et le vendredi 19 octobre 2012.

6. RECUEIL DES CANDIDATURES.

6.1. Contrôles de connaissance sanctionnant la formation militaire de base des militaires du rang et des sous-officiers de réserve.

Les SAP/BF ou antennes SAP, en relation avec les cellules réserve et les CIIRAA, sont chargés de recenser les candidats, d'éditer et de transmettre les listes pour le vendredi 10 février 2012 à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC de Rochefort.

Sur ces listes figureront les renseignements suivants :

- Grade - Nom - Prénom ;
- NIA - Matricule SAP (ORCHESTRA) ;
- Spécialisation détenue ;
- Affectation (formation administrative, unité).

Toute modification de candidature (changement de centre, ajout, suppression, etc.) survenant après le 10 février 2012 fera l'objet d'un message de la messagerie officielle de l'intradef (MOFI) à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC (em20910-bsc-esomrochefort@air.defense.gouv.fr), par fax au 811 721 82 49, ou en dernier lieu aux adresses intradef suivantes :

- yves.mathieu@air.defense.gouv.fr ;
- stephane.legendre@air.defense.gouv.fr.

6.2. Sélection promotionnelle des militaires du rang de réserve.

Les SAP/BF ou antennes SAP, en relation avec les cellules réserve et les CIIRAA, sont chargés de recenser les candidats, d'éditer et de transmettre les listes pour le vendredi 29 juin 2012 à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC.

Sur ces listes figureront les renseignements suivants :

- Grade - Nom - Prénom ;
- NIA ;
- Spécialisation détenue ;
- Spécialisation proposée et diplôme(s) civil(s) : uniquement pour les candidats dont la spécialisation n'est pas transposable dans le corps des sous-officiers de réserve ;

- Affectation (formation administrative, unité).

Toute modification de candidature (changement de centre, ajout, suppression, etc.) survenant après le 29 juin 2012 fera l'objet soit d'un message MOFI à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC (em20910-bsc-esomrochefort@air.defense.gouv.fr), soit d'un document transmis par fax au 811 721 82 49, ou soit en dernier lieu par e-mail aux adresses intradef suivantes :

- yves.mathieu@air.defense.gouv.fr ;
- stephane.legendre@air.defense.gouv.fr.

Le CSSA 28.501 de Tours ou les centres d'examen hors métropole sont chargés de convoquer les candidats durant la période du lundi 8 octobre au vendredi 19 octobre 2012. À l'issue, ils transmettront par message MOFI ou par fax les résultats des tests à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC.

7. CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT LA TRANSMISSION DES ÉPREUVES POUR LES CENTRES HORS MÉTROPOLE.

Les « centres d'examen » hors métropole procéderont obligatoirement aux photocopies des cartes test sous la responsabilité du président de la commission de surveillance.

Ces photocopies seront conservées sous plis scellés dans des armoires de sécurité ou coffres-forts. Elles seront détruites dès la parution des résultats sur le réseau intradef.

8. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

Les « centres d'examen » sont chargés de renseigner ou faire renseigner les cartes test par les candidats le jour du contrôle de connaissances de la FMB des sous-officiers et militaires du rang de réserve.

En conséquence, ils veilleront à disposer d'un nombre de cartes test suffisant.

À cet effet, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC transmettra une liste des candidats par centre d'examen, sur laquelle figureront le nom, le prénom et le numéro d'identification (numéro d'identification servant à remplir la grille de la carte test).

Les consignes particulières à l'attention du président de la commission de surveillance fournissent des directives précises pour les modalités de renseignement des cartes test.

9. RÉSULTATS, CLASSEMENTS ET ADMISSION.

La DRH-AA/ESOM/EM/BSC exploite les résultats obtenus par les candidats, puis transmet les listes anonymes des candidats classés par ordre de mérite à la DRH-AA/SDAc/BGR en vue de la commission de sélection.

À l'issue de cette commission et après la levée de l'anonymat, la DRH-AA/SDAc/BGR arrête et diffuse la liste des candidats déclarés admis.

10. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 20142/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 26 janvier 2011 portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2011 (BOC N° 13 du 1^{er} avril 2011, texte 28) est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de division aérienne,
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Claude TAFANI.

(1) n.i. BO.

(2) Le chef du service administration du personnel (SAP) de la formation administrative propose aux militaires du rang de réserve ne possédant pas un domaine d'activité transposable dans une spécialisation du corps des sous-officiers de réserve (exemple : chauffeur), de servir dans une spécialisation en rapport avec leur cursus civil et les besoins de la formation administrative.

ANNEXE.
CALENDRIER DES TRAVAUX.

POPULATION.	MILITAIRES DU RANG.		SOUS-OFFICIERS.
Type d'épreuve.	Sélection promotionnelle.	Formation militaire de base (FMB).	
Programme.	Pas de programme.	Modules de la formation élémentaire dispensée aux militaires du rang.	Modules de la formation militaire dispensée aux militaires du rang lors du stage passerelle.
Organismes sollicités.	CSSA 28.501 Tours ou centres d'examen hors métropole.	EETAA/DOP Saintes.	DF 00.321/DTE Rochefort.
Transmission des listes des candidats.	Vendredi 29 juin 2012.	Vendredi 10 février 2012.	
Désignation des centres d'examen et diffusion de la liste des candidats.	Vendredi 14 septembre 2012.	Vendredi 17 février 2012.	
Mise en place des sujets et consignes particulières dans les centres d'examen.		DF 00.321/DTE Rochefort.	
Contrôle de connaissances.	Entre le lundi 8 octobre et le vendredi 19 octobre 2012.	Samedi 10 mars 2012.	
Horaires.		08 h 30 - 09 h 15.	10 h 00 - 11 h 00.
Nature des épreuves.	Tests psychotechniques (TAMI C).	20 QCM.	30 QCM.
Transmission des compositions.		À l'issue des épreuves.	
Correction des épreuves.		Du lundi 2 avril au vendredi 6 avril 2012.	
Correcteurs.		DF 00.321/DTE Rochefort.	
Commission de sélection (Autorité responsable).	Novembre 2012 (DRH-AA/SDAc/BGR Tours).	Mai 2012 (DRH-AA/SDAc/BGR Tours).	
Sanction.	Nomination au grade de sergent soit : - au titre de l'avancement : instruction n° 1500/DEF/DRH-AA/SDGR/BGR/CH du 23 janvier 2008 ; - au titre du recrutement : circulaire n° 1120/DEF/DRH-AA/SDAc/BGR/CH du	Attestation de formation militaire de base réserve (AFMBR) attribuée par le commandant de formation administrative.	Certificat d'aptitude militaire réserve (CAMR) attribué par le commandant de formation administrative.

|17/03/2011.